

Traitement des demandes d'affectation dans les formations post 3^e : → pour les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat, → pour les élèves en instruction dans la famille, → pour les élèves scolarisés à l'étranger dans un établissement non conventionné → dans le cadre d'un retour en formation initiale.	
Élèves de l'enseignement privé hors contrat	<p>- Conformément à la note de service n°81-173 du 16 avril 1981, l'admission dans l'enseignement public est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée.</p> <p>- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche de renseignement des élèves souhaitant s'inscrire dans un établissement public ou privé sous contrat à transmettre à la DRAIO par mël : bo.secretariat@ac-reunion.fr avant mardi 07 avril 2026. ➤ L'examen d'admission en 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP validé par le recteur ou son représentant, porte sur trois disciplines : Français, Mathématiques, Langue vivante Anglais et sera organisé par le rectorat mercredi 15 avril 2026. ➤ En cas de réussite, le chef d'établissement d'origine envoie la fiche de candidature Affelnet dûment complétée avant vendredi 29 mai 2026 à la DRAIO qui effectue la saisie.
Élèves en instruction dans la famille	<p>La famille doit transmettre à la DRAIO par mël : bo.secretariat@ac-reunion.fr avant vendredi 05 juin 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fiche de candidature pour les élèves en instruction en famille vers 2^{de} GT, 2^{de} pro, 1^{re} année de CAP. Attention pour une demande vers la 2^{de} GT, la famille doit se rapprocher du lycée de secteur pour recueillir son avis. ➤ Un justificatif de domicile à la Réunion. ➤ Le dernier bilan de contrôle.
Élèves scolarisés à l'étranger dans un établissement non conventionné	<p>La famille doit transmettre à la DRAIO par mël : bo.secretariat@ac-reunion.fr avant vendredi 05 juin 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fiche de candidature pour les élèves scolarisés à l'étranger dans les établissements non conventionnés vers 2^{de} GT, 2^{de} pro, 1^{re} année de CAP. ➤ Un justificatif de domicile à la Réunion <p>Attention ces demandes pourront être mises en attente jusqu'à l'arrivée de l'élève à La Réunion, car certains dossiers peuvent nécessiter un positionnement (test de niveau).</p>

Retour en formation initiale

Les candidats au retour en formation initiale seront traités :

- dans un premier temps dans le cadre du tour suivant **n°1 ou n°2** d'Affelnet Lycée.

Pour être recevable la candidature doit :

- avoir reçu un avis favorable de l'établissement d'accueil demandé,
- parvenir avec un dossier complet à la DRAIO **avant mardi 30 juin 2026** pour une participation au tour suivant n°1 **et avant mercredi 26 août 2026** pour le tour suivant n°2 : [fiche individuelle d'accompagnement pour un retour en formation initiale](#) dûment renseignée et signée par l'ensemble des partenaires + [fiche de candidature sur places vacantes](#) + trois derniers bulletins scolaires. La DRAIO saisira la candidature dans Affelnet Lycée uniquement si ces conditions sont réunies.

- dans un deuxième temps dans le cadre des commissions focales à partir du mois de septembre 2026